

Question présentée par le député :

M. Christian Zaugg

Date de dépôt : 26 août 2020

Question écrite urgente

Achat de masques et de désinfectant

A ma connaissance et selon mes informations, l'achat de masques ou de désinfectant n'est pas déductible au plan fiscal. Il convient de relever que pour des personnes en situation de précarité ou des familles cet achat peut représenter une certaine somme, un montant de nature à peser sur l'équilibre du ménage familial. Il serait, certes, un peu fastidieux de conserver toutes les factures y relatives, mais le Conseil d'Etat a-t-il envisagé de déduire de manière forfaitaire cette dépense à ses administrés ou d'apporter plus concrètement une aide aux personnes ou aux familles en situation de précarité afin de se procurer ce matériel ?